

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

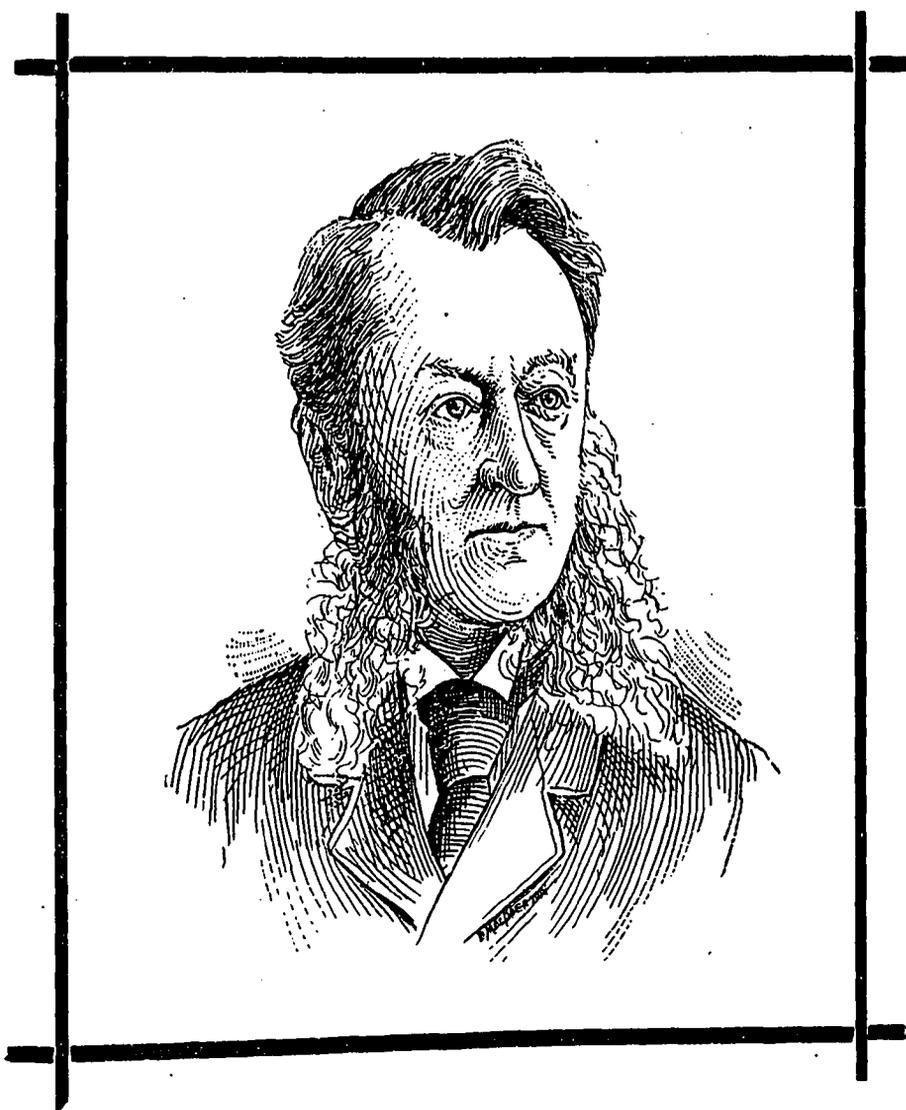
CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 16 DECEMBRE 1893.

No. 50



L'HONORABLE RODOLPHE LAFLAMME.

L'HCN. RODOLPHE LAFLAMME

Le CANADA-REVUE devait un mot d'adieu à l'éminent citoyen qui vient de mourir, après avoir été dans notre nationalité une des gloires du libéralisme.

L'honorable Rodolphe Laflamme personnifiait une époque et des doctrines dont les représentants ont tour à tour disparu sans laisser derrière eux autre chose que la trace de leurs vertus civiques et politiques.

Cette vaillante génération que nous avons vu s'égrener depuis quelques années, et dont les grandes figures sont aujourd'hui retirées de la scène publique, aura toujours légué à la jeunesse de grands enseignements.

Ne lui eût-elle appris qu'une chose, qu'en tout temps, même lorsque l'horizon semble le plus sombre, il est facile de faire flotter le drapeau de la liberté si on le tient d'une main solide, ce serait assez.

Mais l'Institut-Canadien et MM. Doutré et Laflamme, qui en ont été les continuateurs avoués, ont prouvé que la justice doit toujours triompher contre l'autocratie, l'arbitraire, le favoritisme et la flagornerie religieuse.

La célèbre cause Guibord, sur laquelle repose la jurisprudence actuelle en matière d'envahissement ecclésiastique, est une conquête pour laquelle la jeunesse actuelle devra à feu Rodolphe Laflamme une large part de son généreux souvenir.

Les feuilles quotidiennes ont énuméré par le menu les faits qui se rapportent à l'existence et à la carrière de M. Laflamme ; ce n'est pas notre intention ni notre but de les suivre dans cette voie.

Le dernier compliment que nous adressons à cet homme de bien, à ce libéral convaincu n'est pas un témoignage de sympathie banale. C'est un adieu sincère à l'un de ceux qui nous encouragèrent le plus dans la voie hardie que nous suivions.

Jamais nous ne reçûmes accueil plus empressé et plus cordial en toute circonstance que de celui qui fut notre premier conseil dans notre cause du CANADA-REVUE contre

l'archevêque Fabre, et qui décida de la prise de l'action.

On nous a dit qu'il avait désiré faire une fin chrétienne, et que, cédant aux sollicitations d'une famille éplorée, il avait consenti à recevoir à ses derniers moments les sacrements de la religion dans laquelle il était né.

Nous ne serions pas l'Organe de toutes les Libertés (comme nous le prétendons être) si nous ne disions un mot de cette décision solennelle.

Nous y voyons certainement un grand enseignement pour ceux qui trop légèrement nous repoussent du troupeau et poursuivent notre écrasement de tout le poids de leur haine et de leur autorité.

Ceux aussi qui nous accusent de semer les ruines et l'impiété comprendront sans doute que notre œuvre n'est pas si perverse et si destructrice après tout, puisqu'elle n'éteint pas dans ses auteurs les soucis de l'éternelle vérité.

On peut mourir en chrétien et en bon catholique sans avoir toute sa vie courbé la tête devant la crosse et le goupillon.

C'est ce que démontre la fin édifiante de l'honorable Laflamme, comblé de tous les honneurs que l'Eglise, la Société et le Peuple peuvent décerner à un homme.

Nous avons là le grand exemple de l'éternelle sagesse de la doctrine divine : "La Vérité vous rendra libres."

DUROC.

HONNETETE CLERICALE

Si l'on veut se rendre compte de l'honnêteté à laquelle on peut s'attendre de la part du fanatisme clérical, il suffit d'étudier un petit exemple récent que j'ai puisé dans un ouvrage de l'abbé Provancher, intitulé : "*Une excursion aux climats tropicaux*," qui est bien le plus grotesque assemblage d'enfantines naïvetés et de grossières balourdises sociales, politiques et scientifiques que l'on puisse imaginer.

Je n'en parlerais pas davantage, n'était un passage particulier qui dénote un tel *animus*, une telle mauvaise foi contre la France que je tiens à le signaler.

Je lis ce qui suit à la page 147 :

A propos des avantages considérables et inconnus au Canada faits au clergé catholique lors de la cession de Trinidad à l'Angleterre :

La cession de Trinidad par la France à l'Angleterre a eu lieu en 1797 ; comme les *vauriens* qui gouvernaient alors la France regardaient peu aux conditions, en cédant leurs colonies, pourvu qu'on leur donnât de l'argent, ils consentaient bien volontiers à servir ainsi les intérêts de la religion en retour des concessions qu'on leur fit alors.

Qu'en termes délicats, ces choses-là sont dites, et quelle logique surtout !

Les *vauriens* qui gouvernaient la France en 1797 étaient les hommes du Directoire avec lesquels le Pape lui-même ne refusait pas de traiter en signant par l'entremise du ministre Azara une amnistie avec Bonaparte.

La moindre honnêteté chrétienne aurait dû obliger le virulent abbé à tenir au moins compte du fait accompli et de la faveur obtenue, car il est certain que ce n'est pas l'Angleterre protestante qui a inspiré les stipulations favorables aux catholiques dont elle n'avait cure.

Et il est non moins illogique d'attribuer ces faveurs obtenues au désir des *vauriens* d'obtenir de l'argent, puisqu'au contraire cette demande devait être de nature à rendre plus difficiles les négociations et retarder le règlement de l'affaire.

Voilà la vérité, la logique. Mais allez donc parler de cela à un abbé.

Mais d'ailleurs, qu'importe au venin du saint abbé Provancher, puisqu'il dit quelques pages plus loin (179) :

La colonie demeura ainsi dans un état quasi stationnaire jusqu'en 1780, qu'un français, M. de St-Laurent, résidant à Grenade, entreprit d'en faire une colonie française, quoique soumise au gouvernement espagnol. Après avoir pris ses mesures avec les autorités, il fit passer dans l'île, en 1783, un nombre considérable de cultivateurs français, auxquels se joignirent des émigrants de la Martinique, de St-Domingue, de la Guadeloupe, avec des noirs des diverses autres îles, si bien qu'en une seule année le chiffre de la population fut porté de 1000 à 12,000.

Enfin, en 1797, au milieu des guerres qui bouleversaient alors toute l'Europe, l'Angleterre, étant aux prises avec l'Espagne, obtint de cette dernière la cession de Trinidad, qui devint de ce moment colonie anglaise, mais demeura toujours française par la religion, la langue et les habitudes.

Depuis cette époque, Trinidad, sous la protection de la couronne d'Angleterre, a joui en paix des libertés que lui assurait le traité de cession, et a été toujours se développant et s'améliorant, bien qu'il reste encore une quantité considérable de la surface du sol à défricher.

Et il ajoute la note monstrueuse qui suit :

C'est par erreur que j'ai écrit aux pages 147 et 148 que Trinidad avait été cédée à l'Angleterre, en 1797, par la France ; c'est par l'Espagne qu'il eut fallu dire. Comme de même qu'au Canada, c'était une cession et non une conquête que livrait l'Espagne. Elle imposa des conditions dont les catholiques ressentent encore aujourd'hui le bon effet.

Et de son odieuse calomnie toute gratuite de la page 147, pas un mot. Pas un mot de regret, pas un mot d'excuse.

C'est que, voyez-vous, il s'agit de la catholique Espagne, cette fois.

Au lieu de *Vauriens* républicains, ce sont des *Vauriens* papistes qui ont eu la soif de l'or et ont consenti à servir les intérêts de la religion en retour des concessions monétaires ; alors on se tait.

Tout est permis au pays chéri de l'Inquisition et de Torquemada.

Quelle infamie !

Prétendra-t-on que la simple justice n'obligeait pas l'abbé Provancher à rayer de son livre la calomnie de la page 147 lorsqu'il s'apercevait de son erreur à la page 179 ?

Mais non ; une simple note, et tout est dit.

Ils sont tous de l'école de Basile : Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Quelle triste engeance !

CHERCHEUR.

ÉTAT D'ÂME

Un des reproches les plus sévères portés contre M. Paul Bourget pendant son passage au Canada a été celui d'avoir égaré les esprits par sa psychologie, qui étudie l'âme dans tous ses états et déconcerte les énergies en peignant les situations les plus dangereuses et les plus coupables sous des teintes indécises et changeantes qui troublent les sens.

Les plus violents l'ont taxé de pornographie ; les plus tendres l'ont accusé d'être malfaisant et corrupteur.

Le *Courrier du Canada* a cru trouver un argument sans réplique en disant : laisseriez-vous lire les livres de Bourget à vos enfants ?

Mais certainement non ; et n'importe lequel d'entre nous qui trouvera sa fille avec un roman de Bourget entre les mains fera certainement bien de lui appliquer une vigoureuse correction.

C'est ce qui se fait en France où sont écrits les livres de Bourget et où les pères ferment à clef leur bibliothèque.

Ici, tant de pères ne lisent pas qu'ils n'ont pas même de bibliothèques, et tant de mères savent à peine lire que les fillettes en font à leur guise.

C'est votre faute, messieurs du *Courrier du Canada*, votre faute à vous et à vos éducateurs si les romans de Bourget sont dangereux.

Si votre éducation valait quelque chose, si vous aviez fait des hommes et des pères de famille, des femmes et des mères de famille, au lieu de créer des supports de bénitiers, il n'y aurait rien à craindre.

Et d'ailleurs, de quel droit parlez-vous ?

Vous vous plaiguez que Bourget recouvre le vice de couleurs trompeuses ; et vous, que faites-vous donc ?

J'ouvre la *Semaine Religieuse* du 9 décembre et j'y trouve l'énergante scène mystique qui suit :

Eh bien ! chers lecteurs, par l'imagination transportons-nous, s'il vous plaît, dans ces délicieux jardins. Les apercevez-vous là-bas, nos premiers parents ? Ils se sont retirés tout au fond d'une vallée ombreuse...

Adam, debout, les bras croisés sur sa large poitrine, élève son regard vers ce pavillon tissu d'or et de soie que la main du Créateur a peuplé d'astres étincelants.

Plus loin, Eve se tient assise, auprès de l'arbre de la science du bien et du mal. A ses pieds, remuant les fleurs du gazon, voyez-vous venir le tentateur, le serpent infernal ?

Par la grâce de ses capricieux méandres, par le chatolement de ses vives couleurs, et par le charme enchanteur de sa voix, et par la ruse et les artifices de ses discours, il captive l'attention de la première femme. Entre elle et lui un long et perfide dialogue s'engage... Mais il est écrit dans les Saints Livres : "Celui qui aime le péril y périt." Aussi Eve ne fut-elle pas lente à se laisser séduire !

D'une main timide, elle approcha de ses lèvres le fruit défendu, et, à mesure qu'il pénétra en elle, ce fruit y alluma le feu de la volupté, il donna la mort à

son âme, et, sur toute sa physionomie, il répand l'ombre de cette mort intérieure.

Eve, maintenant, s'est approchée du premier homme ; Adam, à son tour, se nourrit du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Et, à mesure que ce fruit pénètre dans son corps, il y apporte avec lui les flammes brûlantes de la volupté, il donne la mort à son âme, et, sur son être tout entier, il étend le voile lugubre de cette mort intérieure.

A l'avenir, tous ceux qui naîtront d'Adam et d'Eve sentiront ce même feu de volupté ; ils porteront au fond de leur poitrine un véritable foyer de concupiscence et de révolte.

Si on croit que c'est avec des descriptions pareillement pimentées qu'on inspirera à la jeunesse l'horreur de la faute, on se trompe.

Nous dirons sans ambage que cette description de la séduction est absolument dégoûtante. Ces images de la volupté sont monstrueuses, et il n'y a rien de plus lascif, de plus dangereux dans les romans de Paul Bourget.

Nous ignorons qui a écrit ce qui précède, mais il devait rudement s'y connaître.

PATERFAMILIAS.

LA LITTÉRATURE IMMORALE

Le CANADA-REVUE s'est déjà élevé avec force contre l'invasion dans notre pays de la littérature immorale qui a détruit ou affadi le mouvement intellectuel en Europe et particulièrement en France.

Tandis qu'on condamne notre journal à cause d'articles forts et virils de nature à réveiller les courages et à élever les cœurs, on laisse s'étaler des dessins orgiaques, circuler des écrits obscènes contre lesquels nous sommes seuls à nous élever.

La loi même semble lettre morte, et pourtant, il faudra bien qu'on se réveille.

Pour étudier les moyens propres à arrêter les progrès de la littérature immorale, il vient de se réunir, à Lausanne en Suisse, un congrès qui mérite l'attention des philanthropes, la sympathie des honnêtes gens et l'appui de la presse. Les discours des délégués, qui s'y trouvaient au nombre de quatre-vingts, ont fait ressortir avec la dernière évidence que le mouvement anti-pornographique, malgré les railleries des intéressés et les sourires des sceptiques, acquiert chaque

jour plus d'importance, et tend à influencer sur la législation des divers pays. C'est ainsi que le nouveau Code pénal allemand contient contre les auteurs ou éditeurs de livres obscènes des dispositions assez sévères. En Hollande, le coupable se voit interdire l'industrie sous le couvert de laquelle il a commis le délit ; l'Autriche est en train d'élaborer un Code qui punit jusqu'aux annonces immorales ; aux Etats Unis, enfin, la législation est très sévère contre les pornographes qui risquent deux ou trois ans de prison.

Le Congrès de Lausanne a produit, en outre, un résultat pratique d'une réelle importance : c'est l'institution d'un Bureau international permanent de vigilance contre la littérature obscène. Ce Bureau pourrait se mettre en rapports avec les gouvernements, provoquer de nouvelles mesures législatives, poursuivre l'application stricte des lois existantes.

Un exemple entre plusieurs indiquera l'utilité d'un pareil Office international. Le commerce des photographies obscènes a pris une extension déplorable ; mais ceux qui le pratiquent ont soin, pour éviter les rigueurs de la loi, de n'opérer jamais qu'à l'étranger. Ainsi, l'éditeur allemand ou belge de photographies dites " piquantes " ou " plastiques " — remarquez ces euphémismes — se gardera d'annoncer sa marchandise dans les journaux belges ou allemands ; il insérera furtivement une annonce alléchante dans les journaux suisses ou français — et *vice versa*. Il indiquera une adresse par initiales, poste restante, et les amateurs en sauront assez, — tandis que le comité de vigilance du pays où opère cet industriel ignorera son trafic.

Il n'en sera plus de même lorsqu'un Bureau international recevra communication de toutes les annonces suspectes publiées en tout pays, et pourra, en les communiquant aux intéressés, provoquer une action judiciaire.

L'Office dont la création vient d'être décidée peut avoir une part très considérable dans l'œuvre d'assainissement poursuivie, et, si le Congrès de Lausanne n'a produit que ce résultat pratique, il n'a déjà pas perdu son temps.

Nous ne croyons pas que l'on soit rendu au Canada à un point aussi avancé, mais il ne faut

pas se dissimuler que les surveillants de la morale et de la salubrité spirituelle font bien peu de besogne.

Nous n'en voulons qu'un exemple. Nous parcourions l'autre jour un ouvrage que l'on distribue en prix dans les écoles, que l'on met entre les mains des enfants et qui est intitulé "*Une excursion aux climats tropicaux.*"

D'abord, pourquoi aux *climats* ?

Est-ce des *climats* ou des *pays* qu'il s'agit ?

Nous y lisons, page 139 et suivantes, le portrait suivant des *coolies* que l'auteur appelle des *coulis*, comme les vents du même nom :

Imaginez des hommes de bonne taille, à peau plus ou moins noire, portant aux reins une ceinture se composant d'une longue bande de coton, qu'ils croisent et enroulent d'une façon dont je n'ai jamais pu me rendre compte, mais disposée toutefois de manière à former un énorme sac qui leur pend jusqu'aux genoux. Ajoutez ensuite une couverture de tête (!) quelconque, plus ou moins avariée, avec une chemise de coton descendant jusqu'au milieu des cuisses (!) et vous avez le costume complet du coulis.

Mais ce qui ne contribue pas peu à rendre cet accoutrement encore plus disgracieux (!) c'est que ces hommes sont entièrement dépourvus de muscles saillants aux bras, aux jambes et aux cuisses (!).

Une autre particularité dans les habitudes de ces indiens est, lorsqu'ils conversent entre eux, non pas de se tenir debout en cercle, mais bien accroupis en ployant leurs genoux. Comme les femmes aussi bien que les hommes prennent aussi cette posture, on comprend que le *brayet* est également nécessaire aux uns comme aux autres (!!)

Les femmes des coulis sont toutes de fort petite taille, accusant une grande différence avec celle des hommes. Leurs traits réguliers les rendent assez jolies (!) et elles ont d'ordinaire un air fort agréable (!). Ajoutons qu'elles ne partagent pas la maigreur de leur mari (!) et que leurs bras et leurs jambes, qu'elles portent toujours nus, sont pourvus des muscles qui manquent à l'autre sexe (!!). Leur costume n'a rien de disgracieux. Outre la couche qu'elles portent comme les hommes (!), elles ont une petite jupe (*sic*) qui leur vient à mi-cuisses (!), et pardessus le tout une chemise ou robe en indienne à couleurs de bon goût qui leur descend un peu plus bas que les genoux. Cette chemise, qui est toujours sans manche, n'a qu'une petite ouverture sous le menton (!).

On dira tout ce que l'on voudra, quand bien même c'est l'abbé Provancher qui a écrit ce qui suit, qui a étudié les dessus et les dessous des *coulis* masculins et féminins, je préfère que mes enfants attendent à plus tard pour se renseigner sur ces indécences internationales.

Nous ne sommes pas plus bégueules que d'autres, mais nous avons le droit d'exiger que le pavillon ne soit pas censé couvrir la marchandise, et qu'un titre ecclésiastique ne puisse pas protéger de la marchandise frelatée.

CENSEUR.

ENGORE LES TERRORISTES

Nous avions eu une accalmie après la dénonciation énergique que nous avons faite, il y a un an, de ces énerguènes ensoutannés qui, venus d'une autre contrée, croient pouvoir ramener notre douce population dans le sentier religieux au moyen de la brutalité de langage et du claquement de fouet.

Le schisme de Maskinongé est l'œuvre de ces noirs semeurs de discorde ; l'abstention d'une partie des catholiques a été le résultat d'une retraite où nous avons modestement été traités *d'hommes à trente-six femmes*, voilà une partie de leur œuvre.

Mais cette influence funeste ne se dément pas.

Un ami d'une paroisse située de l'autre côté du fleuve, à deux pas de Montréal, est arrivé à notre bureau, lundi, suffoqué d'indignation à la suite du récit que lui avaient fait ses sœurs des ignobles paroles proférées au cours d'une retraite paroissiale par un terroriste de passage.

Il paraît que ce triste personnage, faisant allusion à certains divertissements qui avaient lieu dans la place, tous les étés, lors de la venue des visiteurs citadins, et du rôle qu'y jouaient les jeunes filles de la place, s'est emporté au point de qualifier celles-ci d'un épithète monstrueux que nous ne pouvons imprimer ici.

Le mot qui nous a été cité est textuel ; nous en avons vérifié l'exactitude.

Il est vrai que le fameux terroriste a, le lendemain, en apprenant l'émotion causée dans la ville par sa dégoûtante expression, fait des excuses en mettant sur le compte de l'emportement l'odieuse parole qu'il avait prononcée, mais n'empêche que le mal est fait.

Les pères et les frères des jeunes personnes que cet infect robin a grossièrement insultées, a salies, a souillées de sa bave, sont furieux à juste titre, et entendent porter devant les autorités l'exposé de leurs griefs.

Pour notre part, nous pensons que c'est peine perdue, et qu'ils ont laissé échapper la seule chance qu'ils avaient d'obtenir satisfaction en permettant au terroriste de sortir intact de la ville.

Nous n'avons qu'un conseil à leur donner, c'est de s'y prendre plus tôt une autre fois.

Mais on admettra avec nous que c'est à dégoûter de vivre dans un pays catholique quand on voit ces rebuts de la société profiter de la robe symbolique que leur fournit notre munificence pour insulter nos épouses, nos mères et nos sœurs dont ils n'auraient pas été dignes de laver les planchers, s'ils avaient eu le courage de travailler

RUSTICUS.

L'HOPITAL VICTORIA

L'Hôpital Victoria a provoqué au Conseil de Ville une discussion aigre-douce entre catholiques et protestants.

Cette discussion est très regrettable, et nous avons le regret d'avoir à déclarer que nos coreligionnaires catholiques n'ont pas eu le beau rôle.

La difficulté présente, qui était mijotée depuis quelque temps par certaine feuille pharmaceutique distribuée toute annotée dans tous les bureaux de journaux, a éclaté lorsque le colonel Stevenson a proposé au Conseil-de-Ville de profiter de la cérémonie d'ouverture de l'Hôpital pour remercier Sir Mount-Stephen et Sir Donald Smith du don qu'ils ont fait à la population montréalaise de cette magnifique institution qui leur coûte un million de dollars.

Quelques échevins se sont opposés à ces remerciements, sous le prétexte que le personnel des directeurs et du service de l'Hôpital est protestant et ne contient pas de catholiques.

Cela peut être regrettable, mais on avouera que cela ne nous regarde pas.

Les protestants n'ont pas, que nous sachions, sollicité des catholiques aucune aide, aucun secours. Ce sont deux millionnaires qui ont fait tous les frais, qui ont acheté le terrain sur lequel est bâtie cette institution.

La seule part à laquelle le public en général a été mis à contribution est la réserve faite pour la promenade des malades d'une infime portion du Parc de la Montagne moyennant un loyer nominal.

Voilà tout ce que nous avons, nous, catholiques, concédé à cet intéressant établissement, notre part proportionnelle de la jouissance temporaire d'une partie proportionnellement insignifiante du Parc de la Montagne.

Que nous a-t-on accordé en échange ?

La Charte de l'Hôpital a été ainsi conçue, que l'institution soit *non-sectarian*, inconfessionnelle, c'est-à-dire que catholiques et protestants y soient reçus sur le même pied.

Voyons, *charbonnier est maître chez lui*.

N'avons-nous pas mauvaise grâce de demander des honneurs ou des places que nous n'avons rien fait pour obtenir ?

Ne soyons pas injustes si nous voulons être traités avec justice.

D'autant plus qu'il y a bien des catholiques qui seront très heureux de pouvoir revenir à la santé à l'abri des obsessions de leurs coreligionnaires, fort bien intentionnés sans doute, mais souvent emportés par leur zèle, à des démonstrations religieuses ou à des assiduités qui pèsent lourdement aux malades.

LIBÉRAL.

L'ALARME EST AU CAMP

M. l'abbé Proulx, vice-recteur de l'Université-Laval, désolé de voir tous les journaux s'occuper de la question universitaire dans un sens véridique, mais défavorable à la douce quiétude des autorités diocésaines, a supplié un savant professeur de l'une des deux facultés de persuader ses collègues qu'ils devaient

donner un démenti à la presse en général en désavouant tous les articles parus et à paraître.

Les professeurs se réunirent, et, après examen de la demande de M. l'abbé Proulx, décidèrent à l'unanimité que les renseignements livrés au public par tous les journaux étant de la plus rigoureuse exactitude, il n'y avait pas lieu de charger leur conscience d'un mensonge pour tirer d'embarras M. l'abbé Proulx et ses collègues.

En conséquence, ils ont laissé le soin de cette besogne à M. le Vice-recteur, qui, vrai semblablement, n'osera pas s'en charger.

UNIVERSITAIRE.

L'INDEX

Dans le numéro de septembre de la *Nineteenth Century*, nous trouvons, sous la signature du père Clarke, d'intéressants détails sur la Congrégation de l'Index.

Elle se compose de six ou sept cardinaux nommés par le Pape ; elle a un préfet ou président, un assistant et un secrétaire, ce dernier pris toujours dans l'Ordre des dominicains : elle compte, de plus, un certain nombre de membres consultants choisis parmi le clergé régulier ou séculier de Rome. Sa façon de procéder est calquée plus ou moins sur la Congrégation de l'Inquisition, qui, elle aussi, a la mission de juger les livres suspects, et, dans la plupart des cas, les deux sentences se confondent. Un très grand nombre de livres condamnés par l'Index l'avaient été déjà par l'Inquisition.

Parfois, néanmoins, c'est l'Index qui prend l'initiative. Voici alors comment les choses se passent :

Un livre est dénoncé au cardinal préfet, comme funeste au bien des âmes : la dénonciation est transmise au secrétaire. Le "délateur," tel est le terme technique qui le désigne, doit exposer les raisons qui motivent son jugement. Le secrétaire en prend connaissance, puis examine le livre avec le plus grand soin ; il s'associe deux personnes, choisies par lui avec le consentement du Saint-Père ou du cardinal préfet ; si leur jugement collectif est contraire au livre, on désigne un troisième conseiller, spécialiste en la matière ; c'est lui qui est chargé de faire le rapport. L'on réunit ensuite les membres consultants, parmi lesquels six au moins doivent être familiarisés avec les questions dont parle le livre. Finalement, a lieu l'assemblée générale des cardinaux composant la Congrégation : l'ouvrage est de nouveau discuté, les consultants donnent leur avis et un

rapport est adressé au Pape, en même temps qu'il lui est demandé d'approuver le jugement rendu.

La sentence de l'Index ne se confond pas avec celle de l'Inquisition. C'est ainsi que le décret de l'Inquisition, condamnant les études du professeur St George Mivart, sur "le Bonheur dans l'Enfer," est mentionné dans le jugement de l'Index; mais l'Index, au lieu de placer l'ouvrage dans la liste des livres prohibés par ce seul fait que l'Inquisition l'avait déjà condamné, ajoute sa propre sentence.

Le décret de l'Index, qui interdit "d'imprimer, de vendre, de lire l'ouvrage condamné, sous peine d'en-courir les châtimens édictés par l'Eglise," est toujours sans appel. La controverse est inutile. *Roma locuta est : causa finita est.*

Ceci est la doctrine, mais la pratique est bien différente,

En réalité, la mise à l'Index est un assez joli coup de grosse caisse. La nomenclature de l'Index renferme votre nom et celui de votre livre. C'est avant tout une réclame qui ne coûte rien. Puis vous êtes bien classé. Cela signifie, au XIXe siècle, un livre bien écrit et remarquable de quelque façon, puisque Rome l'a remarqué dans ce chaos de publications qui paraissent par millions en Europe, chaque semaine. Les flétris de l'Index sont les heureux. Mais n'est pas mis à l'Index qui le désire.

D'abord, rien n'est bon et placide comme un préfet de l'Index.

L'aimable cardinal d'Andréa a longtemps rempli cette charge, même sous le gouvernement réactionnaire de Pie IX. Et il était d'une extrême tolérance. Le cardinal de Luca qui lui a succédé est d'une nature tout aussi modérée. Le monde serait inondé de livres mille et mille fois plus acerbes, qu'il ne viendrait pas à la pensée des graves personnages de l'Index d'en flétrir un seul. Pour cela, il faudrait les lire. Or, à Rome, on ne lit pas les livres nouveaux. Cela s'explique. Il faudrait une commission de huit ou dix mille rapporteurs épuisant leurs yeux et consacrant leurs heures au cruel travail de fouiller ce prodigieux entassement de papier noirci qui sort des presses du monde entier. Rome est trop amie du *far niente* pour s'être imposé cette tâche gigantesque, et, pour mieux dire, matériellement impossible.

Dès lors, pourquoi cette congrégation de

l'Index ? C'est très simple. Elle attend. Préfet, consultant, et le reste, vivent paisiblement des revenus attachés à la Sacrée Congrégation. Les livres qui s'impriment sont leur dernier souci. Mais qu'un livre fasse du bruit, qu'un cardinal, un révérend père jésuite écrive au préfet de la Congrégation pour lui signaler l'œuvre abominable, et lui désigne surtout telle et telle proposition maisonnable et offensant les oreilles pies, si cette proposition, par hasard, a quelque liaison avec le pouvoir temporel des papes, le préfet sort de sa quiétude. Le voilà mis en demeure; le livre signalé est perdu ce jour-là. On nomme un consultant qui lit ou parcourt l'œuvre damnable. Il fait son rapport. Et ce rapport conclut invariablement à la mise à l'Index, par la raison péremptoire qu'il n'y a pas de livre, pas de page de livre, même le symbole des apôtres, où il n'y ait quelque proposition manquant d'une rigoureuse exactitude théologique. L'œuvre est faite alors, et la Sacrée Congrégation se remet à son éternelle placidité.

Ce n'est donc pas une petite gloire que d'être mis à l'Index. Il faut que M. Tardivel, ou tel castor qui s'est donné en France la police des publications religieuses, vous distingue et comprenne la valeur de votre livre. Sans cela, vous crierez en vain; vous adresserez en vain votre in-octavo à l'Eminentissime préfet de l'Index: Faites-moi l'honneur de penser à moi. Une bonne condamnation, s'il vous plaît! Ce serait si bien du goût de mon éditeur. — Vous en serez pour vos peines. Et si, plus opiniâtre que tous, vous allez demander cette condamnation bienheureuse, il ne vous est fait que cette réponse: Votre livre ne nous est pas dénoncé.

Mais il y a mieux que l'Index de Rome, mieux qu'une attaque bien méchante et bien haineuse d'un trainard du tardivélisme; il y a un mandement épiscopal, ou, ce qui revient au même, quoique revêtu de moins de solennité, une bonne petite lettre pastorale adressée à tout le clergé d'un diocèse, portant condamnation du nouveau livre.

Ce jour-là les demandes affluent. Quel

succès! Vite, édition sur édition. Invention merveilleuse que la stéréotypie!

Cela pullule de fautes. Plus d'amélioration possible de l'œuvre première. L'édition n'est plus qu'un tirage. Le mot sacramentel des bons écrivains du XVIIe siècle, revu, corrigé et considérablement augmenté, a disparu. Nous n'avons ni à nous corriger, ni à nous revoir. À la hâte! Allez, brochures! et que ce soit bien.

LECTEUR.

L'HON. M. CHAPLEAU ET LA VÉRITÉ

Les amis de l'hon. M. Pelletier, les castors et consorts ont fait des gorges chaudes lorsque le CANADA-REVUE a été chassé des bureaux du gouvernement, et que ses collaborateurs ont été traqués dans les divers départements et menacés de destitution.

On admettra que nous avons le droit d'exprimer une certaine satisfaction de voir ces messieurs payés de la même monnaie, et que la note aigre douce qui suit et que nous empruntons à la *Vérité* de cette semaine nous a causé une certaine satisfaction :

NOS GRANDS HOMMES

Nous venons de recevoir la lettre suivante, que nous n'avons pas besoin de commenter pour en faire ressortir toute la grandeur :

" HOTEL DU GOUVERNEMENT

" Québec, le 29 novembre 1893.

" A monsieur le rédacteur

de la *Vérité*, Québec,

" Monsieur,

" J'ai reçu instruction de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de vous prier de cesser l'envoi de votre journal la *Vérité* à son bureau après le 31 décembre prochain.

" J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" H. C. SHEPPARD, Major

" A. D. C."

Voilà le balayage qui commence.

A qui le tour?

JUSTICE.

BOUDDHISME ET CATHOLICISME

On se rappelle encore l'émoi causé à Montréal l'été dernier, lors de la convention des sociétés d'Emulation chrétienne, par les paroles d'un pasteur hindou, M. Karmarker, qui avait comparé le bouddhisme au catholicisme. S'il faut en juger par le *Nouvel Abrégé de la Géographie Moderne* de l'abbé Holmes, ce pasteur n'a dit que la vérité, et rien que la vérité. Ainsi dans la neuvième édition de cet ouvrage, revue et corrigée par l'abbé Gauthier, et publié par J. B. Rolland & Fils, Montréal, nous lisons ce qui suit, à la page 238, à propos du lamaïsme qui n'est qu'une branche du bouddhisme :

Pour peu qu'on examine, dit le P. Hue, les réformes et les innovations introduites par Tsong-Kaba dans le culte lamaïque, on ne peut s'empêcher d'être frappé de leur rapport avec le catholicisme. La crosse, la mitre, la dalmatique, la chape que les Grands-lamas portent en voyage ou lorsqu'ils font quelque cérémonie hors du temple, l'office à deux chœurs, la psalmodie, les exorcismes, l'encensoir soutenu par cinq chaînes et pouvant se fermer et s'ouvrir à volonté; les bénédictions données par les lamas en étendant la main droite sur la tête des fidèles, le chapelet, le célibat ecclésiastique, les retraites spirituelles, le culte des saints, les jeûnes, les processions, les litanies, l'eau bénite, voilà autant de rapports que les bouddhistes ont avec nous.

Voilà donc un prêtre, et un jésuite encore, qui ne se gêne pas d'avouer que le bouddhisme et le catholicisme sont presque identiques. Je ne serais pas surpris d'apprendre quelque bon matin que la *Géographie* de l'abbé Holmes a été mise à l'Index.

F. H. A.

THEATRE FRANCAIS

CARMEN

Lorsqu'au début de la saison l'administration du théâtre français annonça qu'elle ferait jouer *Carmen*, il n'y eut qu'un cri de protestation parmi ceux qui connaissent la partition de Bizet.

Ce n'est pas *Carmen* que l'on prétendait repousser; cette œuvre est au contraire l'une des plus séduisantes du répertoire français, tant par la musique que par la vivacité de l'action, mais parce que les éléments composant la troupe française nous don-

naient la certitude que l'interprétation d'un opéra aussi difficile ne pouvait être que détestable, en dépit de la bonne volonté et du travail opiniâtre des artistes.

En matière artistique, les aspirations vers la perfection ne suffisent pas. La médiocrité d'un acteur travailleur et consciencieux ne l'emporte sur le talent d'un artiste paresseux et insouciant que si l'on a à se prononcer sur la valeur des efforts individuels des deux sujets. C'est le rôle des professeurs dans un conservatoire, non celui de la foule dans une salle de spectacle.

À l'audition d'une œuvre musicale, le public n'a pas à tenir compte de l'insuffisance des artistes dans un genre qui n'est pas accessible à leurs moyens, pas plus que des difficultés sans nombre qu'ils ont dû surmonter ou des impossibilités de toute nature qui leur barrent le chemin.

Bien des personnes qui assistaient à la première représentation de *Carmen* m'ont dit : "Oui, sans doute, c'est mauvais ; mais les artistes ont fait de leur mieux et il faut les encourager."

Ce raisonnement est absurde. À ceux qui le tiennent, je me contente de répondre : — Que diriez-vous à votre tailleur s'il vous livrait un habit mal coupé, mal cousu, mal fini, mal ajusté, et que, vous le facturant au prix normal, il oppose à vos justes observations l'excuse que c'est un apprenti qui a confectionné la pièce, que cet apprenti a fait de son mieux, et que ce vêtement qui vous paraît mal fait lui semble, à lui, merveilleux, étant données les connaissances rudimentaires de son élève ?

Celui qui ne mettrait pas le tailleur à la porte serait un imbécile. De ces imbéciles-là, il n'y en a pas un à Montréal.

*
* *

La représentation de *Carmen* a été pitoyable. Tout a été uniformément mauvais ; même l'orchestre. Ce n'est pas sa faute, mais cela n'empêche pas le fait d'être exact.

Mlle de Goyon, qui se tire si gentiment d'affaire dans l'opérette malgré le fâcheux défaut qu'elle a de détonner, n'est pas de taille à supporter le fardeau du rôle de *Carmen*.

Mlle de Goyon attaque juste tous les morceaux, mais elle détonne généralement au bout de quelques mesures. Lorsqu'elle chante de la petite musique d'opérette, elle ne persiste pas dans sa faute et reprend toujours très vite l'intonation ; mais dans *Carmen* il n'en a pas été ainsi. C'est un rôle chromatique, extrêmement difficile, et je n'ai été nullement surpris

des accrocs que Mlle de Goyon lui a fait subir. Elle n'a bien chanté que le No. 5, *L'amour est un oiseau rebelle*, non parce qu'il est moins difficile que les autres, mais parce qu'il est populaire au point que n'importe quel amateur serait inexcusable de fléchir en le rendant.

Elle s'est également bien tirée de la *Chanson bohème* qui ouvre le second acte, mais c'est grâce à l'orchestre, qui a dû négliger les indications de Bizet et jouer souvent *forte* où le *pianissimo* était de rigueur.

C'est grâce aussi à Mmes Loys et Hosdez qui, elles, si elles n'ont pas beaucoup de voix, chantent au moins juste.

Dans l'*allegretto* du No 17, lorsque *Carmen* danse en chantant *la-la-la* avec accompagnement de ses castagnettes, Mlle de Goyon a, d'un bout à l'autre, chanté un demi-ton au-dessus. Il s'en est suivi une perturbation à l'orchestre qui, menacé d'un brusque arrêt, a sauvé la représentation en transposant selon la nécessité imposée par la chanteuse. C'est là un tour de force qui s'est renouvelé plusieurs fois au cours de la représentation, et ce sont ces heurts imprévus qui m'ont fait dire plus haut que même l'orchestre avait été mauvais ; cela ne veut pas dire qu'il a été faible, au contraire, et personne n'aurait le droit de le blâmer s'il s'était arrêté net. Au troisième acte, dans le *trio des cartes*, la même faute s'est produite sur un *forte*, alors que *Carmen* chantait seule. Il en est résulté une dissonance aigue et désagréable que cette fois l'orchestre n'a pu corriger parce qu'elle s'est produite subitement. J'ai remarqué aussi que dans tous les ensembles où *Mercedès* et *Frasquita* étaient en scène avec elle, Mlle de Goyon a chanté la partie de l'une ou de l'autre en abandonnant la sienne à *Frasquita*, qui cédait alors son rôle à *Mercedès*. Pourquoi ? Lorsqu'une chanteuse est reléguée au second plan par son emploi, il est injuste de lui faire chanter la partie de l'étoile. Est-ce parce que cette partie, tout en étant plus difficile, est moins brillante ?...

Je me montre sévère à l'égard de Mlle de Goyon, parce que je soutiens qu'elle ne devait pas sortir de sa sphère qui est limitée à l'opérette. Elle devait nettement refuser de remplir un rôle qui n'a jamais été dans son emploi ; et si son engagement ne lui permettait pas de résister à la direction parce qu'elle s'était donnée comme chanteuse d'opéra, ma sévérité est encore bien plus motivée.

Les mêmes observations s'appliquent à toute la troupe, sans exception.

J'ai entendu pour la première fois notre nouvelle chanteuse, Mlle Sylvia Sorgia, qui tenait le rôle de *Michaela*. Je trouve que les journaux quotidiens se

sont montrés injustes à son égard. On lui a reproché sa timidité et sa gaucherie en scène. On a eu raison, mais on aurait au moins dû rendre hommage à son remarquable talent de cantatrice.

Mlle Sylvia a une voix d'une pureté, d'une justesse et d'une étendue merveilleuses ; elle pourrait facilement chanter les rôles de Mlle Bilbaut-Vauchelet avec laquelle son talent et sa voix ont une grande analogie. Sans doute elle n'est pas comédienne, et ce défaut lui est nuisible dans l'esprit des gens superficiels ; mais si l'on doit avoir de l'indulgence pour un artiste, c'est bien pour celui qui ne pêche que dans les accessoires d'un rôle. Je conviens volontiers qu'un artiste qui joue et chante vaut mieux que celui qui chante seulement, mais dans les opéras je recherche d'abord l'art vocal. Tant mieux si la mimique le complète. Mais cela est si rare...

Mlle Loys n'a jamais été si bien en voix depuis l'ouverture de la saison ; par contre, Mme Hosdez ne l'a jamais été si peu.

Je ne parle pas des dames des chœurs, qui, pas plus que les hommes, n'étaient à la hauteur de leur tâche formidable.

Du côté des chanteurs, je bornerai ma critique aux deux principaux rôles : *Don José*, M. Butat, et *Escamillo*, M. Sallard.

C'est ici qu'il faut mettre de côté toute sympathie et toute complaisance.

Si vous me dites que MM. Butat et Sallard ont fait un tour de force, qu'ils ont accompli un acte audacieux et méritoire, je suis de votre avis, et je leur accorde volontiers un premier prix d'application et de persévérance. Mais c'est tout ce que je puis faire pour eux. Il me serait indifférent de savoir qu'ils ont travaillé un peu moins s'ils m'avaient charmé un peu plus.

Si M. Butat peut chanter agréablement des petits bouts de rôle et magistralement des romances sentimentales, il ne s'ensuit pas qu'il puisse chanter *Don José*.

Sa voix n'a ni l'étendue, ni la souplesse, ni la justesse, ni le timbre qui conviennent. On sent qu'il n'a pas fait d'études, et qu'il s'abandonne au don naturel qu'il a reçu en naissant. Il en résulte que les nombreux efforts exigés par le rôle de *Don José* le forcent à chanter en s'aidant d'une gymnastique gutturale on ne peut plus insupportable pour des oreilles tant soit peu délicates.

Il essaye, avec assez de succès, j'en conviens, de suppléer à son insuffisance comme chanteur par une compensation comme acteur. Il a à moitié réussi, sauf au dernier acte, où il a parfaitement joué la

grande scène dramatique avec Mlle de Goyon, qui l'a admirablement secondé.

M. Sallard, pas plus que M. Butat, n'a jamais étudié l'art du chant. Comme son camarade, il semble croire que les qualités naturelles de la voix peuvent être dispensées d'une étude fastidieuse, et qu'il suffit de se vêtir d'un costume de velours et de soie pour conquérir les applaudissements d'une foule en délire et forcer l'admiration des connaisseurs.

C'est là une erreur fatale.

M. Sallard a une voix juste et puissante. Trop puissante même. Il est très bon dans l'interprétation des chansons de genre, il serait parfait au lutrin, mais il est trop rude, trop énergique dans les œuvres musicales qui exigent de la science.

* *

La tentative du Théâtre français est une témérité qui ne sera pas renouvelée, je l'espère. On parle de monter *Faust*, mais jusqu'à confirmation officielle je me refuserai à croire que l'outrecuidance de M. le gérant puisse aller jusque-là.

Que notre bonne petite troupe reste ce qu'elle nous est apparue dès son arrivée. Qu'elle continue à nous donner d'une façon aussi satisfaisante que par le passé des opérettes et des comédies choisies avec discernement dans le répertoire français, section des œuvres spirituelles, et tout le monde favorisera l'entreprise. Mais si elle se lance dans les inepties dramatiques, si elle pousse l'audace jusqu'à vouloir monter des œuvres fortes dont l'abord lui est interdit, si elle ose nous donner *Faust* avec M. Sallard dans *Méphistophélès*, *Zampa* avec un ténor comme M. Valdy, et les *Huguenots* avec un *Raoul* qui serait M. Butat, nous lui servirons, selon ses mérites, non des corbeilles fleuries mais des trognons de choux.

Lorsque la saison sera terminée, lorsque les actionnaires seront assurés du succès et des véritables tendances du public, ils pourront alors recruter une nouvelle troupe capable de chanter l'opéra et de nous faire connaître les grands maîtres.

Nous désirons et nous espérons que ce résultat sera atteint l'an prochain ; mais, par pitié pour nos oreilles, qu'il ne soit plus question de cette folie présente-ment.

Disons ici que la représentation du *Maître de Forges* jeudi soir, a été parfaite.

* * *

À propos du Théâtre français, la *Minerve* s'est offert une crise d'indignation assez amusante.

Quelle mouche a pu piquer les saints hommes de la *Minerve* pour les lancer dans un lyrisme aussi échoué ?

Quelle sottise colère les pousse à déclarer que les canadiens n'ont pas le moindre goût artistique, alors qu'en toutes circonstances ils déclarent formellement que les institutions du pays sont plus que parfaites et que la supériorité des canadiens est universellement reconnue ?

Quelle subite pudibonderie s'est emparée des impeccables Mécènes de la *Minerve*, qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas encore aperçus du danger que faisait courir le théâtre français à nos *braves gens de la campagne* !

La *Minerve* est étrange dans ses appréciations ; elle admire sans réserve des spectacles comme *Black Crook*, qui exhibe, sur la principale scène de Montréal, des cuisses et des épaules autrement... hum ! hum ! que les spirituelles comédies ou opérettes du théâtre français.

Je ne veux pas conclure sur cette différence d'attitude de la *Minerve*, dans la crainte d'influer sur ses futurs articles et de lui faire ainsi modifier les inévitables bêtises dont elle régale périodiquement le public.

La vie est assez triste pour que nous ne nous privions pas volontairement des rares instants de gaieté qui nous sont offerts par les naïfs roués de la *Minerve*.

HENRI ROULLAUD.

EDUCATION AU FOYER

L'éducation en Islande est complètement domestique ; il n'y a pas d'école publique dans le pays, sauf un collège dans la capitale. Les lois et coutumes de la contrée exigent simplement que les parents ou tuteurs, sous la direction du pasteur de la paroisse, apprennent aux enfants à lire, écrire et compter.

On y joint l'économie domestique, l'histoire générale et surtout la littérature nationale. De plus, tout jeune homme doit apprendre à fabriquer les objets les plus nécessaires pour le ménage et à ferrier les chevaux.

Les filles apprennent à filer, à carder la laine et à faire les habits. Il n'y a pas de livres de classe officiels ; les enfants peuvent choisir le livre d'instruction qu'ils préfèrent. Aussi deviennent-ils grands lecteurs. Un professeur américain, qui visitait dernièrement cette contrée, déclarait que l'Islande est peut-être la nation la mieux élevée de la terre, que tout le monde sait lire, et que parfois l'instruction de ces obscurs fermiers s'élève à un degré surprenant.

MAGISTER.

A. M. D. C.

Les journaux nous ont appris que les Jésuites venaient d'obtenir l'autorisation de rentrer en Allemagne d'où un décret impérial les avait expulsés il y a une vingtaine d'années.

Les cléricaux de tous pays triomphent bruyamment, et essaient de faire croire à une nouvelle conquête cléricale. Ils seignent d'attribuer cet événement à une recrudescence de foi, et ne craignent pas d'affirmer que la protestante Allemagne est en train de se catholiciser.

Nous ne verrions aucun péril, aucun inconvénient même dans cette évolution si elle était réelle ; mais comme il n'en est rien, nous croyons qu'il est bon de rétablir les faits selon la stricte et désolante vérité.

Les Jésuites ont obtenu le droit de rentrer en Allemagne uniquement pour coopérer au Bill militaire si impopulaire dans ce pays épuisé par les frais fantastiques de l'armement national.

Les convictions religieuses de l'Allemagne n'ont subi aucune modification ; seulement, comme sa politique a besoin d'un élément nouveau qui apaisera les discordes à droite pour en semer de nouvelles à gauche, elle a fait un petit *Psitt psitt*, et les Jésuites, qui se tiennent toujours prêts, ont de nouveau foulé le sol germanique.

La besogne que l'on attend d'eux vaut-elle le risque auquel on expose l'Allemagne ? C'est l'affaire des Allemands.

L'événement est loin d'avoir la portée que l'on essaye de lui attribuer. Jamais le gouvernement allemand n'a lutté contre les catholiques dans le but de les persécuter ; mais il s'est défendu avec une rare énergie contre les empiètements cléricaux.

Voici en quels termes M. J. W. Draper, professeur à l'Université de New-York, résume, dans son livre *Les conflits de la Science et de la Religion*, les causes qui ont amené en Allemagne le conflit religieux et l'expulsion des Jésuites :

Pendant la guerre austro-prussienne, la papauté s'était flattée de voir établir l'ancien Empire germanique et de faire de l'Allemagne une nation catholique. Pendant la guerre franco-prussienne, les Français comptaient, de leur côté, sur des sympathies catholiques en Allemagne. Rien ne fut épargné pour exciter le sentiment catholique contre les protestants. On ne leur ménagea point les injures ; on les dépeignit comme des athées ; on déclara qu'ils étaient incapables d'honnêteté. On répandit que les divisions des sectes présageaient la dissolution prochaine du protestantisme. "Les disciples de Luther sont les derniers des hommes." Le pape, lui-même, se

flattant sans doute qu'on avait oublié l'histoire, disait : "Que le peuple allemand se souvienne que l'Eglise romaine est l'Eglise du progrès et de la liberté."

C'est de cette époque que date surtout l'antagonisme religieux. Pour résister aux tendances usurpatrices de Rome, le clergé d'Allemagne s'organisa, et refusa "de soumettre ses opinions scientifiques à l'autorité de l'Eglise." On alla même jusqu'à accuser le pape d'hérésie.

Les excommunications tombèrent sur les plus fortes têtes, et la destitution de certains professeurs fut impérieusement réclamée, pour faire place à des ultramontains partisans de l'infaillibilité. Le gouvernement prussien refusa toujours de faire droit à ces exigences.

L'Allemagne se souciait peu de se mêler aux disputes théologiques qui divisaient son clergé et qui étaient alimentées par les défenseurs de la papauté. Elle désirait aussi rester en paix avec Rome. Mais le gouvernement fut bien forcé de reconnaître que les questions agitées de part et d'autre étaient bien plus politiques que religieuses, et que le problème qui se posait était celui-ci : "Qui est le maître dans l'Etat, du gouvernement civil ou de l'Eglise?"

Les prétentions cléricales s'affirmaient davantage de jour en jour. Un professeur de l'Université avait été excommunié. Les autorités ecclésiastiques, ayant vainement exigé sa destitution, dénoncèrent les autorités civiles comme des révoltés contre la religion. L'empereur ayant pris parti pour son gouvernement, l'organe du parti infaillibiliste, selon M. J. W. Draper, le menaça de l'opposition de tous les bons catholiques, et lui dit que dans un conflit avec le pape, les systèmes de gouvernement pouvaient bien être changés.

L'autorité ne peut appartenir à deux pouvoirs à la fois. Le temporel et le spirituel se disputant sa possession, un conflit était inévitable. La Prusse, malgré son désir de conserver des relations amicales avec Rome, fut forcée d'entrer en collision avec elle.

Pour beaucoup la question se pose de savoir quel a été l'agresseur ; mais pour nous qui savons avec quelle âpreté le cléralisme poursuit son œuvre d'accaparement, pour nous qui connaissons son esprit d'hostilité contre la civilisation et le progrès modernes, la réponse à cette question est facile.

Le gouvernement prussien usa alors de représailles. Il commença par supprimer, au ministère des cultes, le département catholique.

C'était une rupture radicale.

Vers la fin de 1871, le parlement fit une loi qui

livrait aux tribunaux jugeant au criminel tous les ecclésiastiques qui troubleraient la paix publique, soit par leurs paroles, par leurs actes ou par leurs écrits.

De plus, conséquente dans ses principes, l'Allemagne ordonna la laïcité de l'enseignement.

La faction la plus bruyante et la plus belliqueuse dans cette insurrection des pouvoirs religieux contre le pouvoir civil fut la faction des Jésuites. Ces propagateurs de la doctrine de Loyola prêchaient partout et ouvertement que dans les matières religieuses la législation civile ne pouvait avoir aucune action. Ils auraient eu raison s'ils n'avaient assimilé aux matières religieuses leurs agissements les plus profanes. Las de ces procédés cauteleux, le gouvernement allemand décréta l'expulsion des Jésuites. Cette mesure fut universellement applaudie.

Après plus de vingt ans ils viennent d'être rappelés pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, mais nous remarquons que la jactance des bons Pères n'a rien perdu de ses qualités dans l'exil.

A quel mobile ont obéi les socialistes en votant le libre accès du territoire allemand pour les Jésuites, c'est ce que nous ignorons. Que les courtisans de l'empereur aient eu besoin de ces agents peu scrupuleux pour les aider dans leur besogne, cela s'explique aisément ; mais le suffrage des radicaux et des socialistes est plus bizarre.

Nous pensons que, pour ces derniers, c'est fini de rire ; quoiqu'ils semblent ne pas s'en douter.

Ceci, du reste, nous importe peu. Ce que nous voulons retenir de cet événement d'une politique inavouée, c'est simplement que sous un gouvernement autoritaire le peuple risque toujours d'être victime des calamités les plus redoutables lorsqu'il s'agit du caprice ou de l'entêtement du souverain.

Les Jésuites ne sont pas rentrés en Allemagne pour donner une nouvelle impulsion à la foi des fidèles, mais pour aider de leurs manœuvres un empereur orgueilleux et affolé. Ce ne sont pas des apôtres, ce sont des complices.

Nous doutons que ce rôle ajoute quelque chose aux titres qu'ils possèdent à l'admiration de l'humanité.

LUPUS.

REFORME

Le *Monde* annonce que :

Le Bureau d'éducation de cette province a modifié les règlements, de manière à empêcher l'enseignement du catéchisme pendant la récréation du midi.

Encore une réforme prêchée par le CANADA-REVUE, qui arrive dans le bon temps.

SUCCÈS.

LA VERITE ET LES SULPICIENS

La *Vérité* entre en lice dans la campagne contre les Sulpiciens, et leur lance les reproches suivants :

Les sulpiciens, de Montréal, ne se sont jamais fait remarquer par leur ardeur à combattre le gallicanisme, le libéralisme, la franc-maçonnerie et les autres plaies semblables des temps modernes ; les sulpiciens ont toujours eu soin de rester strictement "dans la sacristie", seul endroit où le progrès moderne tolère encore le prêtre en attendant qu'il puisse le déloger de ce dernier retranchement ; les sulpiciens n'ont jamais commis l'imprudence de patronner, même par un simple abonnement, les journaux catholiques *violents*.

Ce sont tous là des reproches sanglants sous la plume de M. Tardivel.

Nous sommes curieux de voir comment les sulpiciens vont se défendre.

LIBÉRAL.

LE PAPE ET LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Dans une allocution qu'il vient de prononcer à son retour de Rome, Mgr Perraud, évêque d'Autun, a répété les plus belles paroles que le pape Léon XIII ait jamais prononcées en faveur de la République française. Voici en quels termes s'est exprimé l'évêque d'Autun : "Je suis fier des services et des gloires de la France. Le pape souffre des embarras de la France et tremble à la vue des dangers qu'elle court. Il cherche sans cesse à pénétrer tous les phénomènes de la vie de la République. Il désire voir la France unie, réellement libre et forte, capable, enfin, de reprendre le premier rang parmi les nations du monde. Jusqu'à ce jour, la France travaille à la noble mission de faire régner la justice et la paix : la Providence la protège visiblement dans cette œuvre. Pour récolter, dans le plus bref délai possible, les fruits de cette mission, le pape supplie tous les catholiques français et tous les bons citoyens à cesser d'affaiblir leur puissance par des dissensions intestines, à mettre fin à leurs querelles sur des questions politiques d'un ordre secondaire, à faire disparaître les différentes factions, et à travailler ensemble à faire régner l'entente générale."

FRANCE.

MENUS FAITS

On sait que, le jour de la rentrée des tribunaux, il est d'usage immémorial de célébrer une messe dite "Messe du Saint-Esprit", et qu'on appelle aussi "Messe rouge", par illusion aux coutumes des magistrats qui y assistent en corps.

Cette cérémonie, qui a partout un grand caractère

de solennité, est surtout imposant à Paris, dans ce merveilleux cadre de la Sainte-Chapelle d'un archaïsme si superbe.

Voici en quels termes un de nos collaborateurs rendait compte, l'an dernier, de la "Messe rouge" :

A onze heures moins le quart, la sépulcrale solitude du vaste bâtiment s'anime. Sur deux rangs s'avancent de longues files d'hommes vêtus de rouge et de noir. Voici le Tribunal civil, le Tribunal de la Seine, la Cour d'appel, et, enfin, plus imposante encore, plus éclatante sous la pourpre et sous l'hermine, la Cour de cassation—la Cour suprême !

C'est une vraie vision du Moyen-Age que cette procession superbe qui défile étrangement au milieu des vestons pâles, des mornes redingotes. On se demande si tous ces personnages qui brillent, qui étincellent, sont des acteurs de la vie réelle ou bien des fantômes qui, sous la sombre grisaille d'un automne fin-de-siècle, promènent les chatoyantes couleurs du passé...

Le parc Sohmer devient un lieu de prédilection depuis que la froidure est venue nous mordre.

Quel but de promenade en voiture d'hiver ou en char clos peut valoir cet établissement assez éloigné du centre pour motiver une promenade agréable, sans exposer les promeneurs à des retards fâcheux entraînés soit par la distance, soit par le manque de moyens de locomotion ?

Ceux qui aiment la marche peuvent se rendre au parc Sohmer par des voies bien entretenues et animées ; ceux qui préfèrent se faire véhiculer n'ont qu'à l'embaras du choix. Il n'y a pas plus de difficultés pour le retour que pour l'aller.

Le spectacle est toujours nouveau et varié, et la faveur que le public attache à cet établissement prouve que ses directeurs connaissent bien les tendances populaires vers le beau et le bon.

La paroisse de St Jean-Baptiste est véritablement privilégiée.

Un saint dominicain est venu demander aux paroissiens de M. Auclair de coopérer, à l'aide de leurs dollars, à l'érection d'une basilique dédiée à la Vierge Marie, selon le vœu qu'elle a elle-même exprimé.

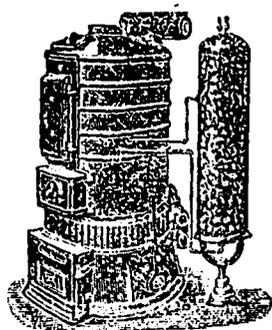
Les gens de Saint Jean-Baptiste s'empresseront d'autant plus à souscrire dans les grands prix, que cette basilique doit être édifiée à... Jérusalem.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique^e

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au paste



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaud et à Vapour, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale^o
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

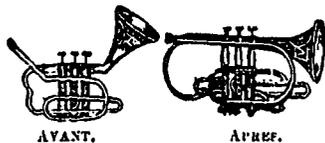
Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92

BURROUCHS & BURROUCHS,
AVOCATS,
No. 12 Place d'Armes, - MONTREAL.
Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



GEORGE VIOLETTI

Fabricant et
Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 franc

A. FILIATREULT,

Directeur-Gerant.

312 rue Craig

Téléphone 6826

Boîte Postale 321.

CHOSSES UTILES

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,
UN BEAU PORTE-CRAYON,
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée
en argent; un magnifique encrier en verre taillé; un joli
ratelier en aluminium, pour plumes; un calen-
drier d'art; un porte-cartes ou vide-
poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de
15 cents à un piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des
FETES.

CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

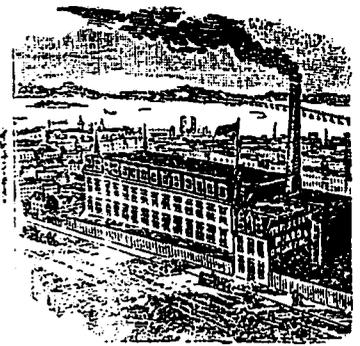
M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Les grands réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

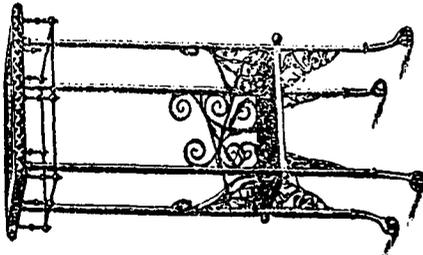
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,604,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserves pour la sécurité des porteurs de police.....	2,989,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,422.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72



T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.